

ANNEXE 3

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE

DATE DU CONTRÔLE :	08/04/2015
N° DE CONTRÔLE :	80146-2
CARROSSIER (nom et adresse) :	FAUN Environnement 625 Rue du Languedoc, 07500 Guilhaerand Granges
DATE D'ÉCHÉANCE DE LA QUALIFICATION :	(Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) :

(D1) Marque : **SCANIA**
(D2) Type Variante Version : **N331 C0058019C3CD3Ax H410OA200Z1001D**
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : **YS2P6X20009193955**
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'État (PTAC) (kg) : **26000**
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État (PTRA) (kg) :
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : **14038**
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) : **13963**
(J1) Genre national : **VASP**
(J3) Carrosserie (désignation nationale) (3) : **BOM**
(P6) Puissance administrative (CV) : **34**
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **3**
Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V 9)

DIMENSIONS :

Longueur : L = **8,71 m**
Largeur : l = **2,5 m**
Surface L x l = **21,78 m²**

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R. 321-15 du Code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du Code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité (1) ;
 - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm,
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au des marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM) ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à **GUILHERAND**
Le **08/04/2015**
Signature et cachet du carrossier qualifié



FAUN
ENVIRONNEMENT

625, rue du Languedoc
07502 GUILHERAND-GRANGES CEDEX
Téléphone 04 75 81 66 00
Code APE 2920 Z - Siret 775 573 009 00047

(1) : Rayer la ou les mentions inutiles.

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet.